

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2014

## ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 559

présenté par

Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Huillier, M. Aylagas, M. Bapt, Mme Biémouret, Mme Bouziane, Mme Bulteau, Mme Carrey-Conte, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Clergeau, Mme Delaunay, Mme Françoise Dumas, M. Ferrand, Mme Hélène Geoffroy, M. Germain, M. Gille, Mme Gourjade, Mme Hurel, M. Hutin, Mme Iborra, M. Issindou, Mme Khirouni, Mme Laclais, Mme Lacuey, Mme Le Houerou, Mme Lemorton, M. Liebgott, Mme Louis-Carabin, Mme Orphé, Mme Pane, M. Paul, M. Robiliard, Mme Romagnan, M. Sebaoun, M. Touraine, M. Véran, Mme Guittet, M. Guillaume Bachelay, Mme Sommaruga, Mme Untermaier, M. Laurent, M. Vergnier, M. Pueyo, Mme Le Loch, M. Boisserie, M. Destans, M. Daniel, Mme Françoise Dubois et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 2****ANNEXE**

Après l'alinéa 295, insérer l'alinéa suivant :

« Il convient de développer les passerelles entre les différents métiers exercés au domicile en fonction des publics, mais aussi avec les métiers exercés en établissement, d'améliorer le dispositif de diplômes et de certifications pour en accroître la lisibilité et favoriser la reconnaissance des compétences et la construction des parcours professionnels, ainsi que développer l'accompagnement en matière de validation des acquis de l'expérience. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le vieillissement de la population engendre des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance, s'agissant notamment du soutien au domicile des personnes âgées, et constitue donc un gisement d'emplois important au cours des prochaines années

Le secteur de l'aide à domicile représente un important potentiel d'emplois– non délocalisables. Selon une étude récente de la Dares plus de 300 000 postes seraient ainsi à pourvoir entre 2010 et

2020, que ce soit pour pourvoir au remplacement des départs en fin de carrière (pour une moitié d'entre eux) ou pour occuper les emplois supplémentaires.

La refondation de l'aide à domicile doit passer par un rapprochement entre l'aide et le soin, grâce à une meilleure coordination de l'intervention des professionnels autour des personnes âgées du secteur sanitaire et du secteur médico-social.

Il s'agit de faire évoluer les métiers au service des nouveaux objectifs portés par les politiques de l'âge et du handicap, en accompagnant l'évolution des professionnels dans des logiques de coopération et d'intégration des services, correspondant mieux aux besoins des parcours de vie de la personne.

Cela doit passer par un travail sur les pratiques professionnelles, l'interdisciplinarité, le travail en équipe ou encore la réingénierie des diplômes, facteurs de rigidité ; et permettre une meilleure évolution professionnelle des personnels engagés dans tous les métiers de l'aide à la personne.